



Chantraine, le 15 mars 2017

CONSEIL MUNICIPAL DE CHANTRAINE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 Mars 2017

NOM Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
DIOT François	X			
GILLE Brigitte	X			
HINGRAY Sandrine	X			
BARBAUX Marc	X			
VALDENNAIRE Jean-Pascal	X			
HUSSON Audrey			X	Jean-Pascal VALDENNAIRE
OHNIMUS Martine	X			
BOXBERGER Jean-Daniel	X			
HARQUET Florian	X			
PETOT Stephane	X			
PIERRAT Nathalie	X			
FELLMANN Bernadette			X	Brigitte GILLE
HAMM Agnès			X	Jean-Daniel BOXBERGER
RICHARD Sylvie			X	François DIOT
RODRIGUES Chantal			X	Max RICHARD
SCHUMACHER Dominique	X			
SEVRAIN Sophie	X			
AUBERT Michel			X	Marc BARBAUX
CHAPON Jacques	X			
DORGET Patrick	X			
RICHARD Max	X			
TRINIDAD Claude	X			
COLLE Emilie	X			

Réuni sous la présidence de Monsieur François DIOT, Maire,
Monsieur Claude TRINIDAD ayant été désigné secrétaire de séance,
Après lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la séance du 7 février 2017,

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- l'autorisation de signature d'une convention entre le SCOT des Vosges centrales et la commune de CHANTRAINE relative à la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE),
- l'autorisation de solliciter des subventions pour les opérations d'investissement 2017.

Le Conseil Municipal a acté les décisions ci-dessous et pris connaissance des informations suivantes :

*** A approuvé, à l'unanimité, le choix de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération d'Epinal.**

Monsieur DIOT rappelle que la loi ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence PLU aux communautés d'agglomération le 27 mars 2017. Toutefois, si dans les trois mois précédant cette date, au moins

25% des communes membres représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

Monsieur DIOT informe également que le Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal a fait parvenir une note aux 76 maires de la CAE, dans laquelle il déclare : « **il nous semble prématuré que la Communauté d'Agglomération d'Epinal prenne cette compétence (dans l'attente de la révision du SCOT et de celle du Programme Local de l'Habitat de la CAE). Il vous est donc proposé de voter défavorablement à cette prise de compétence, en la conservant dans l'immédiat au niveau communal** »

Monsieur Max RICHARD demande que soit bien stipulé sur la délibération que la commune souhaite maîtriser l'urbanisme de sa commune.

Monsieur François DIOT répond que la délibération sera rédigée en ce sens.

*** A approuvé la modification des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués en fonction du nouvel indice brut terminal.**

*** A autorisé Monsieur le Maire à mettre à disposition du Syndicat Mixte du SCOT des Vosges Centrales des données géographiques relatives au réseau de distribution de gaz (Grdf) de Chantraine.**

*** A autorisé la signature d'une convention entre le SCOT des Vosges Centrales et la commune de Chantraine relative à la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)**

Ce point, rajouté à l'ordre du jour, n'a en fait pas lieu d'être, la convention ayant déjà été signée pour la période 2015-2017.

*** A autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de reconversion de la station de traitement attribué au groupement GAZ ET EAUX (mandataire) - PEDUZZI BATIMENT-ADF étanchéité.**

Monsieur BARBAUX rappelle le déroulement de la procédure. La consultation a été lancée le 24 octobre 2016 pour une remise des offres le 30 novembre 2016.

Deux offres ont été reçues.

Un premier courrier de demande de précisions a été transmis aux deux candidats suite à l'analyse de leur offre. Chacun des candidats a eu l'occasion de présenter ses arguments en réponse à cette demande de précisions lors d'une audition d'une heure qui a eu lieu le jeudi 2 février.

Un second formulaire de demande de précisions a été transmis aux deux candidats suite à l'audition. Leur réponse à ce formulaire est parvenue au Maître d'ouvrage avant le jeudi 23 février 2017.

Monsieur BARBAUX fait un rappel des critères de sélection des offres et de leur pondération :

- Valeur technique : 55 %
 - Pertinence des process proposés et conception générale de l'installation : 10 %
 - Fiabilité et performances des équipements proposés : 15 %
 - Génie civil et mode de réalisation des ouvrages : 15 %
 - Commodité d'exploitation : 10 %
 - Phasage général faisant apparaître les chemins critiques : 5 %
- Prix des prestations : 35 %
- Garanties souscrites : 10 %
 - Consommations pour l'usine en fonctionnement : 2 %
 - Performances de traitement : 3 %
 - Garanties des ouvrages et équipements : 5 %.

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

- GAZ ET EAUX : 74.88/100
- 6'EM : 69.00/100.

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés, il est proposé d'attribuer le marché au candidat GAZ et EAUX (mandataire) – PEDUZZI BATIMENT-ADF Etanchéité pour un montant HT de 368 596.86 €.

Monsieur Max RICHARD demande si la société GAZ et EAUX a des références dans le domaine.

Monsieur BARBAUX répond qu'elle a toutes les références nécessaires et précise qu'il a pu visiter un chantier réalisé par cette société.

*** S'est prononcé pour les demandes d'adhésion au SMIC des communes de Le puid et de Le Mont, du Syndicat de gestion du RPI de Biffontaine-La Chapelle devant Bruyères-Les Poulières, du Syndicat scolaire de La Bourgonce-La Salle-Nompatelize, du Syndicat des Eaux de la région de Landaville et du Syndicat des Eaux de la région de Bulgnéville et de la Vallée du Vair.**

***A autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de différents organismes pour les opérations d'investissement de 2017.**

Monsieur Max RICHARD est surpris que l'on sollicite des subventions avant même d'avoir voté le budget.

Monsieur François DIOT lui répond que ce n'est pas la logique, mais qu'il est nécessaire d'anticiper les demandes si l'on veut espérer recevoir des subventions.

Informations diverses :

- *Monsieur PETOT informe le Conseil Municipal que la commission « Finances » se réunira le mardi 21 mars 2017 à 17 heures en mairie.*
- *Madame GILLE informe le conseil municipal que le carnaval a eu lieu ce dimanche, et que tout s'est parfaitement bien déroulé.
Elle présente les chiffres de fréquentation du Conservatoire GAUTIER puis informe qu'elle s'est rendue à un atelier participatif « Jeunesse » organisé dans le cadre du Schéma Départemental d'Accessibilité aux Services Publics et en fait une synthèse.*
- *Monsieur BARBAUX informe qu'il s'est rendu, en compagnie de Monsieur NOIRTIN, à une réunion en préfecture concernant le nouveau dispositif pour les CNI (Cartes Nationales d'Identité). Un estimatif du coût de cette nouvelle organisation a été réalisé et il s'élèverait à environ 12 900 € pour une dotation de 3 000 €. Cette étude a été transmise à la préfecture pour que soit réétudiée cette dotation.*
- *Monsieur VALDENNAIRE se fait le porte-parole de Monsieur AUBERT, conseiller municipal excusé, qui regrette que les dates et heures de séances de conseil municipal ne soient pas planifiées à l'avance.
Monsieur DIOT répond que le prochain conseil municipal est fixé au mardi 4 avril 2017 à 18h30.*
- *Monsieur DIOT informe le conseil municipal qu'une voiture a brûlé rue Jean Clément dans la nuit de samedi à dimanche. Pour le moment, la commune n'a pas plus d'informations sur les circonstances de ce sinistre.*

La séance est levée à 19h25.

Fait à Chantraine, le 15 mars 2017



Le Maire,

François DIOT